

Strasbourg, 26 avril 2021

## CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE

### FRANCE

### RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION



© MNR

## 0. Informations générales

### 1. Nom de l'Etat/Région concerné(e)

Etat  
France  
Région (pour les Régions concernées)  
...

### 2. Responsable officiel de la Convention

Nom  
FLEURY-JÄGERSCHMIDT Emilie  
Institution  
Ministère de la Transition Écologique (MTE)  
Adresse  
Tour Séquoïa  
1, Place Carpeaux  
92055 La Défense  
Code postal  
92055  
Ville  
La Défense  
Courriel  
[emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr)  
Site web  
<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

### 3. Responsable des réponses à ce questionnaire

Nom  
FLEURY-JÄGERSCHMIDT Emilie  
Adresse  
Tour Séquoïa 1, Place Carpeaux 92055 La Défense  
Code postal  
92055  
Ville  
La Défense  
Courriel  
[emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr)  
Site web  
<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

### 4. L'Etat participe-t-il à la Conférence du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention ?

Oui  Non

Nom des participants à la conférence

Nom du/des représentants(s)  
FLEURY-JÄGERSCHMIDT Emilie

### 5. La Convention a-t-elle été signée ou ratifiée par l'Etat ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez :

Date de la signature  
20 octobre 2000  
Date de la ratification dans l'État, titre et contenu du document  
13 octobre 2005, loi n° 2005-1272 du 13 octobre 2005 autorisant l'approbation de la convention européenne du paysage  
Charger fichier PDF (max. 20 Mo)  
Document(s) complémentaire(s) disponible(s) sur le site  
Date du dépôt de la ratification au Conseil de l'Europe  
1er juillet 2006  
Existe-t-il différentes versions linguistiques officielles de la Convention ?

Oui  Non

...

Existe-t-il une ou des traductions officielles dans la ou les langues de l'Etat/régions ?

Oui  Non

...

Existe-t-il une ou des traductions non officielles dans la ou les langues de l'Etat/régions ?

Oui  Non

...

Y a-t-il des exceptions territoriales à l'application de la Convention, conformément à son article 15 ?

Oui  Non

...

**6. Si le présent questionnaire est rempli par une autorité régionale, cette autorité a-t-elle adopté la Convention par un acte juridique spécifique ?**

Oui  Non

**7. Compétences des entités administratives en matière de paysage**

Premier niveau administratif (nom de l'entité au niveau de l'Etat)

Ministère de l'Écologie

Responsabilité dans le domaine du paysage ?

Oui

Non

- Décret n° 2014-401 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre chargé de l'écologie : le ministre est "responsable des actions de protection [...] des paysages et des sites"

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028858604&categorieLien=id>

- Décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication: le ministre "veille à la promotion de la qualité architecturale et paysagère dans les espaces naturels et bâtis"

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028858604&categorieLien=id>

Deuxième niveau administratif (nom de l'entité)

Collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale

Responsabilité dans le domaine du paysage ?

Oui

Non

Exposé des motifs de la Loi 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages : "Les paysages français constituent un patrimoine commun [...]. L'État, les communes et l'ensemble des collectivités territoriales doivent participer à la protection et à la mise en valeur des paysages".

Troisième niveau administratif (nom de l'entité)

.

Responsabilité dans le domaine du paysage ?

Oui

Non

.

Référence à une carte officielle administrative de l'Etat/de la région :

...

**Commentaire**

**(le cas échéant, précisez les éléments d'organisation de l'Etat/la Région non inclus ci-dessus)**

.

## 1. Dispositions générales

### 1.1. Définitions

#### 1.1.1. Paysage

##### 1.1.1.1. Paysage

### 8. Le terme 'paysage' est-il défini dans votre langue ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, décrivez la signification et l'usage courants de tout autre mot signifiant « paysage » ; donnez le contexte précis dans lequel chaque mot est utilisé (p. ex. aménagement du territoire)

Langue

française

Mot

paysage

Signification

DÉFINITION GÉNÉRALE ET USAGES COURANTS (dictionnaire Larousse) :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.

- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.

- Aspect d'ensemble que présente une situation : Le paysage politique du pays.

- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

- Un des types (intermédiaire) de format des châssis pour tableaux.

DÉFINITION JURIDIQUE (article 171 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) :

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques

Référence

...

Contexte

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

### 9. La définition juridique du terme 'paysage' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui  Non

#### 1.1.2. Politique du paysage

##### 1.1.2.1. Politique du paysage

### 10. La définition juridique de 'politique du paysage' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui  Non

#### 1.1.3. Objectif de qualité paysagère

##### 1.1.3.1. Objectif de qualité paysagère

### 11. La définition juridique de 'objectif de qualité paysagère' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur toute définition juridique différente de 'objectif de qualité paysagère'.

Texte juridique

LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, Art. L. 350-1 C

Référence/site web

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237/>

Définition juridique

Les objectifs de qualité paysagère sont définis à l'article L. 350-1 C du code de l'environnement comme les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale. Ils sont mentionnés à l'article L. 141-4 du code de l'urbanisme et à l'article L. 333-1 du code de l'environnement)

Traduction

...

#### 1.1.4. Protection des paysages

##### 1.1.4.1. Protection des paysages

12. La définition juridique de 'protection des paysages' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui  Non

#### 1.1.5. Gestion des paysages

##### 1.1.5.1. Gestion des paysages

13. La définition juridique de 'gestion des paysages' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui  Non

#### 1.1.6. Aménagement des paysages

##### 1.1.6.1. Aménagement des paysages

14. La définition juridique de 'aménagement des paysages' dans l'Etat/la Région est-elle différente de celle de la Convention ?

Oui  Non

### 1.2. Champ d'application

#### 1.2.1. Champ d'application

##### 1.2.1.1. Champ d'application

15. Le champ d'application de la Convention est-il repris dans un document formel de l'Etat/la Région ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des renseignements sur le document

Titre

LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Référence/site web

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/8/8/2016-1087/jo/texte>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

**Décrivez brièvement le champ d'application du 'paysage' énoncé dans le présent document et indiquez s'il est fait spécifiquement référence à des espaces particuliers (p. ex. naturel, rural, urbain, périurbain, etc., et aux espaces terrestres, aquatiques - eaux intérieures et maritimes - et aériens).**

La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, dite Loi paysage, est une loi française qui vise à protéger et mettre en valeur les paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels. Elle vient compléter les lois « Montagne » et « Littoral » et est surtout une loi d'aménagement et d'urbanisme.

LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages définit le paysage au sens de la Convention Européenne du paysage

Art. L. 350-1 A.-Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.

### 1.3. Objectifs

#### 1.3.1. Objectifs

##### 1.3.1.1. Objectifs

16. Une politique du paysage a-t-elle été définie ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur cette politique

La politique intègre-t-elle la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ?

Oui

Non

Un ministère ou une autorité nationale/régionale est-il (elle) chargé(e) de mettre en œuvre cette politique ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, quel est le nom du ministère ou de l'autorité (dans ce dernier cas, indiquez aussi le nom du ministère de rattachement)

Ministère chargé de l'écologie

Site web du ministère et/ou de l'autorité

Page d'accueil : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/politique-des-paysages>

Les politiques de gestion et d'aménagement des paysages sont-elles intégrées dans d'autres politiques ?

Oui

Non

Dans le code de l'urbanisme et dans le code de l'environnement

[Charger fichier PDF \(max. 20 Mo\)](#)

## 2. Mesures nationales

### 2.4. Répartition des compétences

#### 2.4.1. Gouvernement

##### 2.4.1.1. Gouvernement

**17. Dans la structure du gouvernement, la compétence afférente à la Convention appartient-elle à un seul ministère ?**

Oui  Non

**18. Existe-t-il dans ce ministère un service spécial consacré au paysage ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur ce service

Service

DGALN - Bureau des Paysages et de la Publicité

Chef du service

Dorine Laville

Site web

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

Description

Conformément à la Convention Européenne du paysage, les missions du bureau des paysages et de la publicité au sein de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), s'articulent autour de trois axes :

- développer la connaissance des paysages ;
- formuler des "objectifs de qualité paysagère" ;
- promouvoir une culture du paysage et valoriser les compétences.

**19. Y a-t-il des consultations et des échanges réguliers entre le ministère/autorité chargé de la politique du paysage et d'autres ministères/autorités chargés des politiques territoriales et autres ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, sous quelle forme se déroulent-ils ?

Type de consultation

Approches transverses de projet, de décisions régaliennes, d'instructions et soutien à la profession

Ministères impliqués

Ministère de l'Agriculture

Ministère de la Culture

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Fréquence

Moins d'une fois par an

Une fois par an

Deux fois par an

Plus souvent

Si nécessaire

Réalisations - Déclaration commune

Oui  Non

...

Réalisations - Publication

Oui  Non

...

Réalisations - Projets/programmes joints

Oui  Non

...

Site web

...

**20. En l'absence de ministère/autorité unique responsable de la politique du paysage, quels ministères/autorités exercent conjointement les tâches relatives aux différents éléments de la politique du paysage ? (plusieurs choix possibles)**

Agriculture

Changement climatique

Communautés

Patrimoine culturel

Culture (général)

Ecologie (biodiversité)

- Economie
  - Education
  - Energie
  - Environnement (général)
  - Affaires étrangères
  - Forêts
  - Infrastructure
  - Affaires intérieures
  - Loisirs et détente
  - Extraction minérale
  - Patrimoine naturel
  - Conservation et protection de la nature
  - Travaux publics
  - Recherche
  - Développement rural
  - Aménagement du territoire
  - Développement durable
  - Tourisme
  - Transport
  - Gestion de l'eau
  - Publicité
  - Autre (précisez)
- MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT (arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère):

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature : élaboration, suivi et évaluation de la politique globale du paysage

La sous-direction de la qualité du cadre de vie élabore les mesures de protection, de conservation, de réhabilitation, de gestion et d'aménagement des paysages et assure le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la législation relative aux directives paysagères ainsi que de la politique d'inventaire des sites et paysages.

Elle participe aux négociations internationales, et met en œuvre les accords internationaux en matière de sites et paysages, notamment au titre du patrimoine mondial et de la Convention européenne du paysage.

Elle favorise l'approfondissement de la connaissance des paysages et de leur évolution ainsi que le développement et la valorisation des compétences et de la capacité d'expertise en matière de paysage, en relation notamment avec les établissements d'enseignement supérieur du paysage.

Elle soutient et valorise le renouvellement des pratiques et des savoir-faire des services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs de l'urbanisme, de la planification et de l'aménagement des paysages dans ces domaines.

Elle est chargée des relations avec le réseau des professionnels de la planification, des sites et des paysages

Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer :

Politique du "1% paysage et développement" (politique d'accompagnement qualitatif des grandes infrastructures routières engagée par l'État, et dont l'objectif est d'encourager les collectivités territoriales riveraines à tirer parti de l'investissement exceptionnel réalisé, en faisant de la valorisation paysagère de leurs territoires un facteur de développement économique et touristique).

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/08/cir\\_41201.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/08/cir_41201.pdf)

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CULTURE :

Décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication: le ministre "veille à la promotion de la qualité architecturale et paysagère dans les espaces naturels et bâtis" (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028858604&categorieLien=id>)

Arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384630>) :

- assure la promotion de la qualité architecturale et paysagère dans les constructions et aménagements urbains et paysagers
- conduit les actions relatives à l'enseignement supérieur de l'architecture et à la recherche architecturale, urbaine et paysagère
- définit les objectifs des formations initiales et complémentaires dans le domaine de l'architecture et du paysage et veille à leur mise en œuvre.
- veille au renforcement des liens entre la formation initiale et la recherche dans le domaine de l'architecture et du paysage
- contribue, en liaison avec les ministères compétents, à la définition de la politique du paysage et du développement durable.
- participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique des publics conduite par la direction générale, notamment en ce qui concerne la sensibilisation du public à la qualité architecturale et à la qualité du cadre de vie urbain et paysager.

- MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE : tutelle de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

**21. Y a-t-il des consultations formelles et des échanges réguliers entre les différents ministères/autorités qui peuvent se partager des compétences en matière de politique du paysage ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, sous quelle forme se déroulent-ils

Type de consultation

Participation conjointe à des Groupes de Travail, Comités de Pilotage, etc., en plus des échanges informels (rendez-vous bilatéraux, échanges téléphoniques ou de courriels, etc.)

Fréquence

- Moins d'une fois par an  
 Une fois par an  
 Deux fois par an  
 Plus souvent  
 Si nécessaire

Réalisations - Déclaration commune

Oui  Non

...

Réalisations - Publication

Oui  Non

...

Réalisations - Projets/programmes joints

Oui  Non

...

Site web

...

**Ajoutez toute information utile sur la façon dont les compétences en matière de politique paysagère sont exercées au sein du gouvernement national.**

Pour mémoire (cf. chapitre "Préliminaire") :

- Décret n° 2014-401 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre chargé de l'écologie : le ministre est "responsable des actions de protection [...] des paysages et des sites"

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028858604&categorieLien=id>

- Décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication: le ministre "veille à la promotion de la qualité architecturale et paysagère dans les espaces naturels et bâtis"

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028858604&categorieLien=id>

**2.4.2. Autres acteurs (organisations et institutions)**

**2.4.2.1. Autres acteurs (organisations et institutions)**

**22. Existe-t-il des organisations et des institutions publiques (ou équivalent) actives et/ou responsables dans le domaine du paysage (observatoires du paysage, conseils du paysage, centres ou instituts du paysage, etc.) ?**

Oui  Non

Si oui, répertoriez les organisations clés aux différents niveaux administratifs

Organisation

Parc Naturel Régional (PNR)

Niveau administratif

- National  
 Régional  
 Local

Type d'organisation

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Activités

Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement)

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation

Date de création

1967

Courriel

...

Site web

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

**23. Existe-t-il des organisations et des institutions privées actives et/ou responsables dans le domaine du paysage ?**

Oui  Non

Si oui, répertoriez les organisations clés aux différents niveaux administratifs

Organisation

...

Niveau administratif

National

Régional

Local

Type d'organisation

Consortium

Musée

ONG

Organisation privée/entreprise

Organisation professionnelle

Institut de recherche professionnel

Institution de recherche

Association bénévole

Autre

...

Activités

...

Type d'adhésion

Restreinte (p. ex. qualification ou pratique professionnelle)

Sélective/élective (p. ex. par nomination)

Ouverte (p. ex. par abonnement)

Autre

...

Courriel

...

Site web

...

**24. Y a-t-il une législation qui régit les activités et/ou les organisations bénévoles en matière de paysage ?**

Oui  Non

**Ajoutez toute information utile sur les autres organisations actives dans le secteur des paysages.**

Les écoles du paysage

Les Observatoires Photographiques du paysage

Le club Plan de Paysages

Les réseaux régionaux et les réseaux locaux du paysage

**2.4.3. Réseaux**

**2.4.3.1. Réseaux**

**25. Existe-t-il des réseaux de collaboration en matière de paysage ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, répertoriez les réseaux concernés

Nom du réseau

Réseaux constitués et animés par le Ministère chargé de l'écologie(exemple : Club Plans de Paysage) et réseaux partenaires (RGSF, FPNRF, FNCAUE...)

Site web

.

Activités

.

Partenaires de ce réseau

- Gouvernement
- Autorités régionales
- Autorités locales
- Agence officielle
- Universités
- Musées
- ONG
- Organisations professionnelles
- Sociétés privées
- Autre

**Ajoutez toute information utile sur les réseaux en matière de paysage.**

Les référents de la politique du paysage accompagnent les maîtres d'ouvrage, élus, collectivités et leurs établissements publics à la réalisation de leur projet de territoire.

Les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, DRIEAT, DREAL-DEAL et leurs relais départementaux, DDT-DDTM sont des partenaires clefs à mobiliser pour guider la mise en œuvre de la politique du paysage. Bien souvent sollicitées pour leurs missions régaliennes, elles interviennent également auprès des porteurs de projet et coordonnent ou participent à l'animation des réseaux locaux du paysage. Des événements sont organisés chaque année tels que les journées du paysage qui ont pour objectif de partager les expériences de territoires, de fédérer une communauté d'acteurs et de dynamiser la démarche paysagère. Ces journées des paysages s'appuient en partie sur l'existence de réseaux paysage en région, émanations de la Convention Européenne des Paysages (CEP).

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/mobiliser-les-competences-locales-29>

**2.4.4. Relations entre les différents acteurs**

**2.4.4.1. Relations entre les différents acteurs**

**26. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage est-il en interaction avec d'autres acteurs dans le domaine du paysage ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, quels types de consultation ont été établis entre les différents acteurs concernés par le paysage ?

**27. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage organise-t-il des conférences officielles sur le paysage ?**

Oui  Non

Titre

"Journées des paysages"

Fréquence

1 à 4 par an

Entre

...

Documentation

...

Site web

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages#e9>

Description

Les "journées des paysages" organisées par le bureau des paysages et de la publicité du ministère chargé de l'environnement sont des journées à caractère national, destinées à un large public d'acteurs de l'aménagement : agents des services de l'État et des collectivités territoriales, élus, partenaires associatifs, chercheurs, paysagistes...

Elles visent à débattre des outils et méthodes des politiques paysagères et, plus généralement, à questionner la place du paysage dans les autres politiques publiques.

Leur mise en place mobilise toujours un partenaire « extérieur » (autre direction générale du ministère, autre ministère, établissement public, collectivité, université / laboratoire de recherche, association...) pour favoriser l'ouverture et la rencontre avec d'autres acteurs et réseaux. Ce partenaire co-construit le programme.

**28. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage organise-t-il des réunions sur le paysage ?**

Oui  Non

Titre

"Journées des paysages"

Fréquence

1 à 4 par an

Entre

.

Documentation

...

Site web

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages#e9>

Description

Les "journées des paysages" organisées par le bureau des paysages et de la publicité du ministère chargé de l'environnement sont des journées à caractère national, destinées à un large public d'acteurs de l'aménagement : agents des services de l'État et des collectivités territoriales, élus, partenaires associatifs, chercheurs, paysagistes...

Elles visent à débattre des outils et méthodes des politiques paysagères et, plus généralement, à questionner la place du paysage dans les autres politiques publiques.

Leur mise en place mobilise toujours un partenaire « extérieur » (autre direction générale du ministère, autre ministère, établissement public, collectivité, université / laboratoire de recherche, association...) pour favoriser l'ouverture et la rencontre avec d'autres acteurs et réseaux. Ce partenaire co-construit le programme.

**29. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage prépare-t-il des questionnaires sur le paysage ?**

Oui  Non

Titre

Questionnaire du Club Plans Paysage permettant d'évaluer l'état d'avancement des actions mises en œuvre par les lauréats de l'appel à projet "Plans de Paysage"

Fréquence

Annuelle

Entre

.

Documentation

...

Site web

...

Description

.

**30. Le ministère chargé de la politique en matière de paysage organise-t-il d'autres activités sur le paysage ?**

Oui  Non

Titre

La participation à des démarches de projet ou la mobilisation de services auprès d'autres politiques sectorielles, par exemple l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

L'organisation de formation pour la sensibilisation à la démarche paysagère

Fréquence

Ponctuelles

Entre

...

Documentation

...

Site web

...

Description

...

**31. D'autres ministères/autorités sont-ils en interaction avec des acteurs concernés par le paysage ?**

Oui  Non

Comment ?

Les architectes Conseils de l'État et du Patrimoine sur les enjeux de protection, de gestion et d'aménagement du patrimoine et des paysages

**32. D'autres acteurs concernés par le paysage sont-ils en interaction, indépendamment du gouvernement ?**

Oui  Non

Comment ?

Les Observatoires photographiques du paysage (OPP) sont à la libre administration des collectivités et leurs établissements, des parcs naturels régionaux, des observatoires thématiques ou d'associations.

## 2.5. Mesures générales

### 2.5.1. Reconnaissance juridique des concepts

#### 2.5.1.1. Reconnaissance juridique des paysages

**33. Le paysage fait-il l'objet d'un ou de plusieurs articles de la Constitution nationale(ou texte équivalent) ?**

Oui  Non

**34. Le paysage fait-il l'objet d'une loi spécifique ?**

Oui  Non

Si oui, précisez

Loi

LOI n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques

Date

19930108

Adresse URL

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000541949/>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Statut juridique

Législatif

**35. D'autres lois traitent-elles du paysage ?**

Oui  Non

Si oui, précisez

Loi

LOI n°2005-1272 du 13 octobre 2005 autorisant l'approbation de la convention européenne du paysage

Date

20051013

Objet

Cette Loi inscrit la convention européenne du paysage comme texte de référence de la politique nationale des paysages.

Description

.

Adresse URL

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000632274/>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Loi

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Date

20140324

Objet

La loi dite Alur renforce méthodologiquement la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, consolidant ainsi la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, en particulier à travers les « objectifs de qualité paysagère » qu'elle introduit(code de l'urbanisme).

Description

...

Adresse URL

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028772256/>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Loi

LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Date

20160808

Objet

La loi dite RBNP reconnaît les atlas du paysage et fixe les objectifs de qualité paysagère notamment dans la charte des Parcs Naturels Régionaux et crée le titre de paysagiste concepteur (code de l'environnement)

Description

...

Adresse URL

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

### 36. Existe-t-il un code juridique qui rassemble tous les textes applicables au paysage ?

Oui  Non

Dans l'affirmative

Titre

Code de l'Environnement

Date

...

Adresse URL

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Titre

Code de l'Urbanisme

Date

...

Adresse URL

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

### 37. Existe-t-il une jurisprudence concernant la mise en œuvre de la Convention ?

Oui  Non

#### 2.5.2. Politiques du paysage

##### 2.5.2.1. Politiques du paysage

### 38. Des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ont-elles été établies, au sens de la définition de la Convention ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, identifiez les politiques

Politique

La politique des sites

Description

Attachée à la protection des paysages, la politique des sites vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Au fil des décennies, cette politique est passée du classement de sites ponctuels à celui de grands ensembles paysagers, et d'une politique de conservation pure à une gestion dynamique des sites. La France compte 2 700 sites classés et 4 000 sites inscrits soit 4 % du territoire national.

#### 2.5.3. Procédures de participation

##### 2.5.3.1. Procédures de participation

### 39. Existe-t-il des procédures permettant aux autorités régionales de participer aux décisions publiques relatives aux paysages ?

Oui  Non

#### 40. Existe-t-il des procédures permettant aux autorités locales de participer aux décisions publiques relatives aux paysages ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des renseignements sur chaque procédure

##### Nom

CNDPS ( Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) : l'avis est donné par un collège d'associations.

##### Description

Références réglementaires :

- Articles R 341-16 et suivants du code de l'environnement

- Décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (Articles 8 et 9)

- Décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif

La CDNPS « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ». (art. R 341-16 Code environnement)

Cette commission est constituée d'une formation pivot et de six formations spécialisées, chacune composée de membres répartis en quatre collèges :

- un collège de représentants des services de l'Etat, membres de droit ;
- un collège de représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale ;
- un collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles ;
- un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

La commission se réunit en six formations spécialisées (voir ci-dessous) présidées par le préfet ou son représentant, et composées à part égales de membres de chacun des quatre collèges.

Les formations sont réunies dans le cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires.

- Formation spécialisée de la nature (R 341-19 C. Envir.) : Emet un avis, sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique.

Cette formation peut être réunie en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet pouvant inviter à participer, mais sans voix délibérative, des représentants d'organismes consulaires et d'activités présentes sur les sites Natura 2000

- Formation spécialisée des sites et des paysages (R 341-20 C. Envir.) :

- prend l'initiative des inscriptions et classements de site,
- émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé.
- veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant
- émet les avis prévus par le code de l'urbanisme.

- Formation spécialisée de la publicité (R 341-21 C. Envir.) : se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes

- Formation spécialisée des unités touristiques nouvelles (R341-22 C. Envir.) : émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles

- Formation spécialisée des carrières ( R341-23 C. Envir.) :

- élabore le schéma départemental des carrières
- se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières

- Formation spécialisée de la faune sauvage captive (R341-24 C. Envir.) : émet un avis, sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée

##### Institution responsable

...

Partenaire(s)

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Ajoutez toute information utile sur les pratiques courantes concernant telle ou telle procédure utilisée pour la participation dans les décisions relatives à la protection, gestion et aménagement du paysage ; donnez des exemples de bonnes pratiques avec des adresses URL pertinentes

...

**41. Existe-t-il des procédures permettant au public de participer aux décisions publiques relatives aux paysages ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des renseignements sur chaque procédure

Nom

CNDPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites)

Description

...

Institution responsable

...

Partenaire(s)

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Ajoutez toute information utile sur les pratiques courantes concernant telle ou telle procédure utilisée pour la participation dans les décisions relatives à la protection, gestion et aménagement du paysage ; donnez des exemples de bonnes pratiques avec des adresses URL pertinentes

...

**42. Existe-t-il des procédures permettant à d'autres acteurs concernés de participer aux décisions publiques relatives aux paysages ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des renseignements sur chaque procédure

Nom

CNDPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites)

Enquêtes publiques

Description

...

Institution responsable

...

Partenaire(s)

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Ajoutez toute information utile sur les pratiques courantes concernant telle ou telle procédure utilisée pour la participation dans les décisions relatives à la protection, gestion et aménagement du paysage ; donnez des exemples de bonnes pratiques avec des adresses URL pertinentes

...

## 2.5.4. Intégration dans des politiques

### 2.5.4.1. Intégration dans des politiques

**43. Les questions de paysage sont-elles incluses dans d'autres domaines politiques au niveau national, régional ou local ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, quelles sont ces politiques et comment intègrent-elles les questions de paysage ?

**44. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'agriculture?**

Oui  Non

Date

...

Titre

Agro-écologie et agroforesterie

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**45. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du changement climatique ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

Énergies renouvelables

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**46. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des collectivités territoriales ?**

Oui  Non

Date

...  
Titre  
Aménagement du territoire, urbanisme  
Description  
...  
Disposition  
...  
Règles  
...  
Instruments  
...  
Référence  
...  
Site web  
...  
Charger fichier PDF (max. 20 Mo)  
Niveau  
...

**47. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du patrimoine culturel ?**

Oui  Non

Date  
...  
Titre  
Parcs, jardins, sites classés  
Description  
...  
Disposition  
...  
Règles  
...  
Instruments  
...  
Référence  
...  
Site web  
...  
Charger fichier PDF (max. 20 Mo)  
Niveau  
...

**48. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la culture ?**

Oui  Non

Date  
...  
Titre  
Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, Bureau de la protection et de la gestion des espaces  
  
Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie  
Bureau de la qualité de l'architecture et du paysage  
Description  
Politiques portées et mises en œuvre par les DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) et les UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine), des Inventaires et de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) pour les sites classés et inscrits.  
Disposition  
...  
Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**49. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'écologie et de la biodiversité ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

Loi RBNP (Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**50. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'économie ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

A travers la réglementation de l'affichage publicitaire

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**51. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'éducation ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

A travers, a minima, les :

- CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- les écoles de paysages, écoles publiques
- les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**52. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'énergie ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**53. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'environnement ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

- Loi RBNP (loi pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)

- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB) précisent par ailleurs que la Trame Verte et Bleue (TVB) doit contribuer au maintien de la diversité et de la qualité des paysages

Description

...  
Disposition  
...  
Règles  
...  
Instruments  
...  
Référence  
...  
Site web  
...  
Charger fichier PDF (max. 20 Mo)  
Niveau  
...

**54. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des affaires étrangères ?**

Oui  Non

Date  
...  
Titre  
...  
Description  
Politique du patrimoine UNESCO  
Disposition  
...  
Règles  
...  
Instruments  
...  
Référence  
...  
Site web  
...  
Charger fichier PDF (max. 20 Mo)  
Niveau  
...

**55. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des forêts ?**

Oui  Non

Date  
...  
Titre  
...  
Description  
...  
Disposition  
...  
Règles  
...  
Instruments  
...  
Référence  
...  
Site web  
...  
Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**56. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des infrastructures ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

Loi 1% paysage

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**57. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des loisirs et de la détente ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

Grands Sites (valorisation touristique par le paysage)

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**58. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la géologie et de l'extraction minière ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

Obligation légale de requalifier les sites en fin d'exploitation

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**59. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la publicité ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**60. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la conservation et de la protection de la nature ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

PNR (Parcs Naturels Régionaux)

PN (Parcs Nationaux)

RNN (Réserves Naturelles Nationales)

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**61. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques des travaux publics ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

- 1% paysage

- Mécanismes de compensation

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**62. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du développement rural ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**63. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de l'aménagement du territoire ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

Documents d'urbanisme avec obligation de faire un diagnostic paysager dans les PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**64. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du développement durable ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**65. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques du tourisme ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

Grands Sites (valorisation touristique par les paysages)

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**66. Les questions du paysage sont-elles incluses dans les politiques de la gestion de l'eau ?**

Oui  Non

Date

...

Titre

...

Description

...

Disposition

...

Règles

...

Instruments

...

Référence

...

Site web

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Niveau

...

**67. Les questions du paysage sont-elles incluses dans d'autres politiques ?**

Oui  Non

**Ajoutez toute information utile sur les façons dont les questions de paysage sont intégrées dans d'autres domaines politiques adéquats aux niveaux national, régional et local.**

...

**2.6. Mesures particulières**

**2.6.1. Sensibilisation**

**2.6.1.1. Sensibilisation**

**68. Des mesures ont-elles été prises pour accroître la sensibilisation sur la valeur des paysages, leur rôle et les transformations qui peuvent leur être apportées ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur les initiatives de sensibilisation concernant chaque secteur

Initiative

Organisation d'évènements de promotion, de valorisation et de sensibilisation en faveur du paysage

- Le Grand Prix national du paysage, décerné tous les deux ans par le ministère, a pour vocation de promouvoir la pertinence de l'approche et de la pensée paysagères dans le processus de transformation des territoires.

- Les journées des paysages pour débattre des outils et méthodes des politiques paysagères et, plus généralement, à questionner la place du paysage dans les autres politiques publiques.

- Le Printemps des Paysages dont le principe consiste à croiser les regards de poètes, de professionnels du paysage et d'acteurs du territoire.

- Le Tour de France des sites et des paysages à l'occasion de l'évènement sportif du cyclisme pour découvrir la diversité des territoires traversés.

- Le Club Plan de Paysages dont la vocation de développer les démarches paysagères et d'accompagner les territoires qui s'engagent dans ces démarches. Chaque année l'appel à projet « plans de paysage » permet de soutenir 15 lauréats qui

s'engagent dans des démarches paysagères.

Groupe cible

Société civile

Organisations privées

Pouvoirs publics

Institution responsable

Ministère chargé de l'écologie

Description

...

Référence (publications, documentation ...)

...

URL

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Exemples

...

**69. Des documents clés de la Convention (directives, rapports, etc.) ont-ils été traduits dans votre ou vos langues ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez

Convention européenne du paysage

Documents déjà disponibles en français

Langue

...

URL

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe

...

Langue

...

URL

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Récommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage

...

Langue

...

URL

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Rapports du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

...

Langue

...

URL

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Autres documents clés

...

Langue

...

URL

...

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

**70. Existe-t-il de grands événements réguliers sur le paysage ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, décrivez les principaux événements

Evénement

Organisation d'évènements de promotion, de valorisation et de sensibilisation en faveur du paysage

Le Grand Prix national du paysage, décerné tous les deux ans par le ministère, a pour vocation de promouvoir la pertinence de l'approche et de la pensée paysagères dans le processus de transformation des territoires.

Les journées des paysages pour débattre des outils et méthodes des politiques paysagères et, plus généralement, à questionner la place du paysage dans les autres politiques publiques.

Le Printemps des Paysages dont le principe consiste à croiser les regards de poètes, de professionnels du paysage et d'acteurs du territoire.

Le Tour de France des sites et des paysages à l'occasion de l'évènement sportif du cyclisme pour découvrir la diversité des territoires traversés.

Le Club Plan de Paysages dont la vocation de développer les démarches paysagères et d'accompagner les territoires qui s'engagent dans ces démarches. Chaque année l'appel à projet « plans de paysage » permet de soutenir 15 lauréats qui s'engagent dans des démarches paysagères.

Institution responsable

Ministère chargé de l'écologie

Thème

...

Description

...

Echelle

...

Site web

...

Fréquence

...

Date

...

Lieu

...

Groupe cible

Public

Professionnel

Pédagogique

Administration

Scientifique

Autre

...

Organisation

...

Audience

...

Financement

Ministère chargé de l'écologie

**71. Existe-t-il des publications spécifiques consacrées au paysage (livres, revues, bulletins d'information, articles, etc.) ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez-en la liste

Titre

- la Veille Paysage du Conseil Général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD)

- la revue Openfield

- les publications du collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP)

- revue projet de paysages

Langue(s)

Majoritairement en français

Parfois en anglais (abstracts ou intégralité des textes)

Format

Web

Type

- Presse spécialisée
- Revues des écoles de paysages
- Revues scientifiques
- Ouvrages publiés dans le cadre des programmes de recherche soutenus et portés par le Ministère chargé de l'écologie

Audience

...

Description

...

Fréquence

...

Editeur

...

Site web

...

Plus d'informations

...

**72. Un ou plusieurs prix relatifs au paysage ont-ils été institués au niveau local/régional/national/international, mis à part le prix de la Convention ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des renseignements sur les principaux prix

Prix

Grand Prix National du Paysage

Niveau

National

Description

Décerné par le ministère chargé de l'écologie sur proposition d'un jury composé de professionnels reconnus, de représentants des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles, le Grand Prix national du paysage distingue tous les deux ans une démarche paysagère exemplaire à l'échelle d'un territoire. Cette démarche doit être le fruit d'une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant. Elle doit avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière, achevées au moment de la candidature.

A travers ce Grand Prix, le ministère renouvelle ses engagements pris par la France en 2005 dans le cadre de la ratification de la Convention Européenne du Paysage en matière de protection, de gestion et d'aménagement de tous les paysages.

Le Grand Prix est un outil pour sensibiliser par l'exemple :

- A la pertinence de l'approche paysagère dans les processus de transformation des territoires ;
- A l'importance du portage politique et de l'engagement des maîtrises d'ouvrage en faveur des paysages dont elles ont la charge ;
- A la nécessité de recourir à des professionnels compétents au nombre desquels figurent les paysagistes concepteurs ;
- A la prise en compte des usages et des aspirations de la population.

Institution responsable

Ministère chargé de l'écologie

Règlement

...

URL du règlement

...

Référence à la Convention

Oui

Non

Site web

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/politique-des-paysages>

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/grand-prix-national-du-paysage-33>

Exemples

...

Evaluation

Oui

Non  
Prix du paysage  
...

Prix  
Lauréats des appels à projet "Plans de paysages"  
Niveau  
National  
Description  
Le ministère chargé de l'écologie lance tous les ans un appel à projets qui soutient 15 lauréats s'engageant dans des démarches paysagères : ils bénéficient d'une aide de 30 000 euros et d'une assistance technique en devenant membres du club Plans de paysage.  
  
Le club Plans de paysage regroupe l'ensemble des lauréats de l'appel à projets et est ouvert à tous les porteurs de projets qui souhaiteraient s'engager ou se sont déjà engagés dans des démarches paysagères. Il a pour objectif d'accompagner techniquement les territoires dans ces démarches et constitue un lieu d'échanges et de partage d'expérience entre territoires et au service des territoires. Le club assure la valorisation des projets locaux, la capitalisation d'expérience à travers la publication de documents méthodologiques ainsi que l'organisation de journées thématiques et d'un séminaire annuel. Il est animé au niveau local par les réseaux régionaux du paysage portés par les services d'État déconcentrés en région.  
  
Enfin, les plans de paysage disposent d'une vitrine nationale sur le site internet « Objectif Paysage », où une cartographie regroupe l'ensemble des plans de paysages.  
  
Institution responsable  
Ministère chargé de l'écologie  
Règlement  
...  
URL du règlement  
...  
Référence à la Convention  
 Oui  
 Non  
Site web  
<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/un-reseau-pour-agir-le-club-plans-de-paysage-22>  
Exemples  
...  
Evaluation  
 Oui  
 Non  
Prix du paysage  
...

**73. Existe-t-il des forums de discussion sur le paysage ?**

Oui  Non

**74. Existe-t-il des réseaux sociaux spécifiquement axés sur les questions du paysage ?**

Oui  Non

**75. Des informations officielles sur le paysage sont-elles publiquement accessibles sur des sites internet ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez

Site web  
Pages internet du ministère dédiées aux politiques du paysage :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/politique-des-paysages>  
<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>  
  
Photothèque de l'Observatoire Photographique National du Paysage (OPNP) :  
<https://terra.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photo-paysage/categories;jsessionid=7AD025539E61FF14FE6FF87969CB609C>

Type

...  
Thème  
...  
Description  
...  
URL  
...  
Autres sites web  
...

## 2.6.2. Formation et éducation

### 2.6.2.1. Connaissance et interventions sur les paysages

**76. Des mesures ont-elles été prises pour promouvoir la formation de spécialistes du paysage dans des organismes publics ou privés ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, quelle forme cette formation prend-elle ?

Mesures concernant les aménageurs du territoire  
...  
Mesures concernant les urbanistes  
...  
Mesures concernant les paysagistes  
Ouverture de la spécialité Paysage au concours des Ingénieur(e) des travaux publics de l'État (ITPE). Les postes sont fléchés au sein des services de l'État pour renforcer l'ingénierie du paysage sur l'ensemble du territoire Français.  
Mesures concernant les architectes  
...  
Mesures concernant les ingénieurs  
...  
Mesures concernant les administrateurs publics  
...  
Mesures concernant les juristes  
...  
Mesures concernant les géographes  
...  
Mesures concernant les techniciens  
...  
Mesures concernant d'autres professionnels  
...

**77. Une aide financière ou autre à la formation a-t-elle été mise en place ?**

Oui  Non

#### Description

Mise en œuvre de la politique du paysage dans le domaine de la formation et de la recherche.

La France s'est engagée conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe à assurer la promotion :

- de la formation de spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages ;
- des programmes pluridisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels du secteur privé et public et aux associations concernés ;
- des enseignements scolaires et universitaires abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement.

Bien que l'enseignement du paysage relève des tutelles du ministère de la Culture et du ministère de l'Agriculture, le ministère chargé de l'écologie apporte un soutien financier aux 5 Écoles nationales supérieures du paysage, au titre de la mise en œuvre de la politique du paysage, dans le domaine de la formation et de la recherche, et en particulier :

- la participation à des actions et à des rencontres inter-écoles
- la contribution aux chantiers du ministère
- les actions pédagogiques ciblées en faveur des futurs professionnels du paysage
- les activités de recherche dans le domaine du paysage
- les actions contribuant à la diffusion d'une culture du paysage

Adresse URL

...

**78. Existent-ils des programmes de baccalauréat/maîtrise spécialisés en paysage ?**

Oui  Non

Description

5 établissements forment des paysagistes concepteurs situés dans toute la France :

- Formations et diplômes
- Diplôme d'État de paysagiste (DEP) : Bac +3 ans
- Diplôme d'État de paysagiste, conférant le grade de master : Bac +5 ans
- Voies de formation : formation initiale sous statut étudiant ou apprenti,
- validation des acquis de l'expérience (VAE)

Domaines d'enseignement :

- Théories et pratiques du projet de paysage
- Culture technique et sciences de l'environnement
- Démarche artistique
- Compréhension des paysages dans l'espace et dans le temps (cycle des saisons, croissances des végétaux...)
- Initiation à la recherche

Adresse URL

...

**79. Des diplômes relatifs au paysage sont-ils reconnus ?**

Oui  Non

Description

Les Écoles nationales supérieures forment des paysagistes concepteurs situés dans toute la France :

- Formations et diplômes
- Diplôme d'État de paysagiste (DEP): Bac +3 ans
- Diplôme d'État de paysagiste, conférant le grade de master : Bac +5 ans
- Voies de formation : formation initiale sous statut étudiant ou apprenti,
- validation des acquis de l'expérience (VAE)

Domaines d'enseignement :

- Théories et pratiques du projet de paysage
- Culture technique et sciences de l'environnement
- Démarche artistique
- Compréhension des paysages dans l'espace et dans le temps (cycle des saisons, croissances des végétaux...)
- Initiation à la recherche

Adresse URL

...

**80. De bourses de doctorat pour des projets concernant le paysage existent-elles ?**

Oui  Non

Description

...

Adresse URL

...

**81. Autre**

Oui  Non

Précisez

Le titre de paysagiste concepteur

#### Description

Paysagiste concepteur, une profession réglementée

Le décret du 28 avril 2017 réserve l'utilisation du titre aux personnes titulaires d'un diplôme de paysagiste délivré par une école supérieure de paysage ou attestant de qualifications professionnelles ou d'une expérience professionnelle analogue.

L'objectif est de favoriser la reconnaissance du métier auprès des élus et des collectivités et de garantir aux commanditaires un niveau de compétence élevé et reconnu.

L'objectif du législateur est de permettre une meilleure identification des paysagistes concepteurs au sein des professionnels de la conception et de garantir aux commanditaires un niveau de qualification et de compétence élevé et reconnu. En créant un titre professionnel dont l'accès est soumis à certaines conditions de formation et de qualification, cette loi vient réglementer la profession de paysagiste.

Adresse URL

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-paysagistes-concepteurs-28#scrollNav-2>

#### Précisez

Les Paysagistes Conseils de l'Etat

#### Description

Les Paysagistes-Conseils de l'Etat sont des paysagistes qui exercent pour le compte de l'État, une mission de conseil auprès des services déconcentrés, notamment directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en départements et régions d'outre-mer, et directions départementales des territoires (DDT), pour assister et conseiller dans l'application des politiques de l'État.

Leurs actions contribuent à promouvoir la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. Ils développent la pédagogie d'un paysage dont la qualité est la résultante visible de la valeur des actions menées sur le territoire.

Ils sont amenés à accompagner le portage des politiques nationales auprès des décideurs, élus locaux en coordination avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire : unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), parcs naturels, etc ...

Adresse URL

<http://www.paysagistes-conseils.org/>

#### Ajoutez toute information utile sur les mesures destinées à promouvoir la formation spécialisée.

L'organisation du Grand Prix national du Paysage et la participation au forum des sélections du lauréat au Grand Prix du Paysage de la convention européenne du paysage de Conseil de l'Europe

#### 2.6.2.2. Programmes pluridisciplinaires de formation sur le paysage

#### 82. Des programmes pluridisciplinaires de formation spécialisée sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés à d'autres professionnels du secteur public ou privé, existent-ils ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises pour promouvoir la formation pluridisciplinaire destinée à d'autres professionnels

Mesure

...

#### Description

Formation des agents de l'État, formation du CNFPT -Centre National de la Fonction Publique Territoriale- (agents territoriaux), formation des CAUE (collectivités, école, grand public), formation des PNR, formation des Grands sites de France

Site web

...

#### Groupe cible

- Secteur public  
 Secteur privé  
 Chercheur  
 Associations  
 Autre

...

#### 83. Décrivez/répertoriez des exemples de programmes de formation pluridisciplinaires clés disponibles pour chaque secteur

Programme

Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH)

Description

Le CVRH de Paris est une des entités du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH). Le CMVRH est un service à compétence nationale rattaché à la Direction des Ressources Humaines du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires et (MLET) et du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

Site web

<http://www.cvrh-paris.developpement-durable.gouv.fr/>

Groupe cible

Secteur public

Secteur privé

Chercheur

Associations

Autre

...

#### 84. Formation pour d'autres professions

.

##### 2.6.2.3. Enseignement scolaire et universitaire

**85. Des mesures ont-elles été prises par le ministère/autorité responsable de l'éducation pour promouvoir des enseignements scolaire et universitaire abordant les valeurs du paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, quelle forme ces mesures prennent-elles ?

Nom

...

Description de la mesure

...

L'adoption de la mesure est-elle obligatoire ?

Oui

Non

Site web/adresse URL

...

#### 86. Mesures pour l'école maternelle

Oui  Non

Description

...

#### 87. Mesures pour l'établissement primaire

Oui  Non

Description

...

L'adoption de la mesure est-elle obligatoire ou facultative ?

Facultative

Obligatoire

Site web/adresse URL

...

#### 88. Mesures pour l'établissement secondaire

Oui  Non

Description

...

L'adoption de la mesure est-elle obligatoire ou facultative ?

Facultative

Obligatoire  
Site web/adresse URL  
...

**89. Mesures pour l'université de premier cycle (licence)**

Oui  Non

Description  
...  
Site web/adresse URL  
...

**90. Mesures pour l'université de second cycle (master/doctort)**

Oui  Non

Description  
...  
Site web/adresse URL  
...

**91. Mesures pour la formation permanente**

Oui  Non

Description  
Les Écoles nationales supérieures du paysage de Versailles et d'Angers proposent une formation continue  
site web/adresse URL  
...

**92. Autres mesures**

Oui  Non

**93. Décrivez/répertoriez les exemples d'enseignements clés disponibles pour chaque groupe**

**94. Enseignements clés pour l'école maternelle**

Oui  Non

**95. Enseignements clés pour l'établissement primaire**

Oui  Non

**96. Enseignements clés pour l'établissement secondaire**

Oui  Non

**97. Enseignements clés pour l'université de premier cycle (licence)**

Oui  Non

**98. Enseignements clés pour l'université de second cycle (master/doctort)**

Oui  Non

**99. Enseignements clés pour la formation permanente**

Oui  Non

**100. Autres enseignements clés**

Oui  Non

**101. Existe-t-il d'autres organismes de formation qui fournissent des qualifications dans des domaines liés au paysage ?**

Oui  Non

**Décrivez de manière plus détaillée des exemples de bonnes pratiques dans l'enseignement scolaire et universitaire.**

-

### 2.6.3. Amélioration des connaissances

#### 2.6.3.1. Identification du paysage

#### 102. L'identification du paysage est-elle requise par la loi/réglementation ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez

Loi/réglementation

A travers la référence aux Atlas de paysages et aux Objectifs de Qualité Paysagère

Adresse URL

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Exigence

...

Description

...

Forme

...

Définition juridique

Au début du titre V du livre III du code de l'environnement, sont ajoutés des articles L. 350-1 A à L. 350-1 C ainsi rédigés :

« Art. L. 350-1 A.-Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.

« Art. L. 350-1 B.-L'atlas de paysages est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées. Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales. L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages.

« Art. L. 350-1 C.-Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 141-4 du code de l'urbanisme et à l'article L. 333-1 du présent code désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

« Les objectifs de qualité paysagère mentionnés à l'article L. 333-1 visent également à garantir la prévention des nuisances lumineuses définie à l'article L. 583-1. »

Traduction

...

Portée géographique

Tout le territoire

Zones particulières

#### 103. Existe-t-il un processus officiel d'identification des paysages sur votre territoire ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, à quel niveau administratif se situe-t-il

Niveau

National

Régional

Local

Adresse URL

URL

#### 104. Existe-t-il un processus non officiel d'identification des paysages sur votre territoire ?

Oui  Non

#### 105. Quel est le contenu de chaque système utilisé pour identifier le paysage (que la loi/réglementation l'exige ou pas) ?

Système

Atlas de paysages

Institution responsable

L'Etat et les collectivités territoriales

Instance organisatrice

...

Echelle

National

Régional

Local

Portée géographique

Tout le territoire

Zones spécifiques

Catégories (article 2)

Espace naturel

Espace rural

Espace urbain

Espace périurbain

Catégories (autres)

Paysage remarquable

Paysage du quotidien

Paysage dégradé

Autre

...

Documentation

Cartes

SIG

Photographies

3D

Autre

Blocs diagramme, croquis

Référence/adresse URL

...

**106. Une méthodologie et un mécanisme spécifiques sont-ils utilisés pour identifier les paysages ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions

Nom

Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages

Description

Les Atlas de paysages sont un des outils de connaissance des paysages à disposition, en particulier, des acteurs des territoires. Ils visent à répondre à l'article 6C de la Convention européenne du paysage, qui engage chaque signataire : « a) à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ; à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ; à en suivre les transformations ;

b) à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés. »

Conformément à la Convention européenne du paysage, la connaissance des paysages d'un territoire s'organise donc autour de trois actions, chacune interdépendante des deux autres : l'identification\*, la caractérisation\* et la qualification\*. De plus, la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages introduit trois concepts utiles à la prise en compte des paysages dans l'aménagement et le développement des territoires : les unités paysagères\*, les structures paysagères\* et les éléments de paysage\*. La connaissance des paysages contenue dans les Atlas de paysages s'appuie donc sur ces trois concepts.

La connaissance des paysages contenue dans les Atlas de paysages ne pourra être mise au service d'un projet de territoire que si elle est argumentée et partagée entre les acteurs impliqués dans l'aménagement de ce territoire ou dans le devenir de ses paysages. Les Atlas de paysages s'adressent donc aux différents acteurs des territoires, publics et privés. Ils doivent être élaborés avec leur concours.

La confrontation entre les caractéristiques de chaque paysage, ses dynamiques et ses représentations par les populations permet d'identifier les enjeux du paysage\*. Les Atlas de paysages offrent ainsi une connaissance fiable et éprouvée pour identifier ces enjeux du paysage.

Concepteur

Ministère chargé de l'écologie

Référence/site web

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

Charger fichier PDF (max. 20 Mo)

Document(s) complémentaire(s) disponible(s) sur le site

**107. Les résultats de ce travail sont-ils mis à la disposition du public ?**

Oui  Non

Si oui,

Comment sont-ils diffusés ?

Atlas en ligne, en format papier et / ou pdf

Actions de sensibilisation organisées à l'échelle départementale pour diffuser la connaissances des Atlas des paysages (action ponctuelle à l'occasion de l'actualisation de l'outil)

**Le cas échéant, ajoutez toutes les précisions jugées utiles sur les registres ou les inventaires du paysage.**

-

**2.6.3.2. Analyse du paysage**

**108. Les caractéristiques paysagères, ainsi que les forces et les pressions qui modifient le paysage, sont-elles systématiquement analysées ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, comment cela est-il fait et quels sont les méthodologies et les mécanismes utilisés pour le faire (différents programmes, outils ou mesures) ?

Méthodologie et mécanisme

Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages (cf. questions précédentes)

Institution responsable

Etat et collectivités territoriales

Financement

Etat et collectivités territoriales

Partenaire(s)

...

Référence/site web

...

**109. Les résultats de ce travail sont mis à la disposition du public ?**

Oui  Non

Si oui,

Comment sont-ils diffusés ?

Atlas en ligne, format papier et / ou pdf

**Le cas échéant, ajoutez toutes les précisions jugées utiles.**

...

**2.6.3.3. Suivi des transformations du paysage**

**110. Un programme a-t-il été créé pour suivre les transformations du paysage ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur les principaux programmes de suivi des transformations du paysage

Programme

Atlas de paysages et Observatoires Photographiques du Paysage

Description

Atlas de paysages : cf. questions précédentes

Observatoires Photographiques du Paysage

En 1991, le ministère de l'Environnement a mis en place un Observatoire photographique national du paysage (OPNP), basé sur un principe de re-photographies régulières d'un même ensemble de points de vue. L'objectif était de "constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage".

Cet observatoire est aujourd'hui constitué de 20 itinéraires dont chacun a fait l'objet de plusieurs campagnes de reconductions photographiques.

En 2008, le ministère s'est appuyé sur un groupe de travail pour rassembler dans un document unique, formaliser,

actualiser et compléter les éléments de doctrine établis dans les années 1990, s'agissant de la création et de la gestion d'un itinéraire photographique.

En 2014, le ministère a souhaité rendre accessible au grand public le fonds photographique correspondant (plus de 6000 photographies), en le publiant sur Terra, la photothèque ministérielle.

Observatoires photographiques locaux des paysages

De nombreux territoires ont depuis engagé, de façon autonome et sans nécessairement solliciter les services de l'État, des OPP dits "locaux". Le ministère a souhaité en faire un inventaire et en dresser la typologie synthétisée dans le rapport OPP "locaux" : Recensement et typologie. L'objectif est de favoriser les échanges inter OPP afin de créer une dynamique autour des bonnes pratiques transposables, tous territoires, toutes structures porteuses et tous sujets confondus.

Une carte interactive de l'ensemble de ces observatoires photographiques du paysage est en ligne sur le site internet "Objectif paysages"

Mise en œuvre

...

Méthodologie

Méthodologie nationale de l'observatoire photographique des paysages réappropriée en fonction des finalités locales par les observatoires locaux des paysages

Institution responsable

...

Financement

Ministère chargé de l'écologie, collectivités territoriales et leurs établissements, Parcs naturels régionaux.

Partenaire(s)

Très variables suivant les OPP

Référence/site web

Cf. extranet évoqué en question 75

#### 111. Une méthodologie et un mécanisme ont-ils été établis pour identifier les forces et les pressions qui agissent sur les paysages ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur la méthodologie et le mécanisme employés pour suivre les transformations du paysage

Méthodologie et mécanisme

Méthode nationale

Description

...

Mise en œuvre

...

Institution responsable

...

Financement

...

Partenaire(s)

...

#### 112. Les résultats de cette méthodologie et mécanisme sont-ils mis à la disposition du public ?

Oui  Non

Si oui,

Comment sont-ils diffusés ?

Site Internet "Objectif Paysages" et plateforme web de ces observatoires locaux.

Photothèque Terra pour les Observatoires photographiques nationaux du paysage.

Ajoutez toute précision jugée utile sur les méthodologies d'évaluation et de suivi.

...

#### 2.6.3.4. Evaluation du paysage

#### 113. Les valeurs définies par les Parties intéressées et la population concernée pour identifier les paysages sont-elles incluses dans des programmes paysagers spécifiques et des méthodologies d'évaluation ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des renseignements sur les principaux programmes/activités

Programme/activité  
Atlas de paysages  
Observatoire Photographiques des paysages  
Plan de paysage  
Description  
...  
Mise en œuvre  
...  
Méthodologie  
...  
Institution responsable  
Ministère chargé de l'écologie  
Collectivités territoriales et leurs établissements  
Parc Naturels Régionaux  
Associations  
Financement  
...  
Partenaire(s)  
...  
Référence/site web  
...

**114. Les résultats de cette méthodologie sont-ils mis à la disposition du public ?**

Oui  Non

Si oui,

Comment sont-ils diffusés ?

...

**Ajoutez toute précision jugée utile sur la prise en compte des valeurs.**

**2.6.4. Objectifs de qualité paysagère**

**2.6.4.1. Objectifs de qualité paysagère**

**115. Des méthodologies et des mécanismes spécifiques (programmes/outils/mesures) sont-ils utilisés pour définir des objectifs de qualité paysagère ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, quels sont-ils ?

**Méthodologie et mécanisme**

Le plan de paysage, schéma de cohérence territoriale (SCoT) et charte paysagère des Parcs naturels régionaux (PNR) sont des documents clés pour formuler les objectifs de qualité paysagère. Le ministère chargé de l'écologie souhaite que cette approche destinée à appréhender de manière positive le devenir des paysages soit mise en œuvre sur tout le territoire national dès que s'élabore une stratégie sur ce même territoire. Cette action vise en particulier :

la charte de Parc Naturel Régional (PNR)  
le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)  
le Plan de paysage.

Ces trois outils sont complémentaires pour assurer une "prise en compte" active des paysages dans la définition des projets de territoire et à différentes échelles.

Les SCoT et les chartes de PNR traduisent le projet stratégique d'un territoire. Ils sont donc des documents pivots pour la formulation des "objectifs de qualité paysagère".

Le plan de paysage permet quant à lui, en particulier sur des territoires dépourvus de SCoT ou hors PNR de se fixer des objectifs en matière de paysage ou de préciser des objectifs formulés dans le SCoT ou la charte de PNR. Le plan de paysage va plus loin que les deux outils précédents, en précisant explicitement le programme des actions à mettre en œuvre en vue de répondre aux objectifs formulés.

**Description**

.

**Mise en œuvre**

A l'échelle du bassin d'emploi, les SCOT  
A l'échelle des parcs naturels régionaux, les Chartes  
A l'échelle des collectivités territoriales, les Plans de paysage

Institution responsable

Ministère en charge de l'écologie, les collectivités territoriales et leurs établissements, les parcs naturels régionaux

Financement

Appel à projet annuel pour les Plans de Paysage lancé par le ministère en charge de l'écologie

Partenaire(s)

...

Référence/adresse URL

...

**116. Les résultats de cette méthodologie et mécanisme sont-ils mis à la disposition du public ?**

Oui  Non

Si oui,

Comment sont-ils diffusés ?

A travers notamment les travaux du Club Plan de paysages et son site extranet (cf. question 75)

L'impact de ce travail a-t-il été estimé ?

Oui

Non

...

**Donnez des exemples décrivant comment les objectifs de qualité paysagère ont été formulés.**

...

**2.6.5. Mise en oeuvre**

**2.6.5.1. Mise en oeuvre**

**117. Des moyens d'intervention visant à protéger, gérer et/ou aménager le paysage ont-ils été mis en place ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, répertoriez les principaux moyens d'intervention

Moyen d'intervention

...

Description

...

Référence/site web

...

Institution responsable

...

Financement

...

Partenaire(s)

...

L'impact de ce moyen d'intervention a-t-il été estimé ?

...

**Ajoutez toute information utile sur le suivi et la réglementation des transformations du paysage.**

...

### 3. Coopération internationale

#### 3.7. Politiques et programmes internationaux

##### 3.7.1. Politiques et programmes internationaux

###### 3.7.1.1. Politiques et programmes internationaux

**118. Y a-t-il une coopération au niveau local/régional/national avec d'autres pays concernant la prise en compte de la dimension paysagère dans des politiques internationales ?**

Oui  Non

**119. Y a-t-il une coopération au niveau local/régional/national avec d'autres pays concernant la prise en compte de la dimension paysagère dans des programmes internationaux de coopération ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, donnez des exemples de programmes de coopération internationaux

Programmes internationaux

...

Référence/site web

...

Description

Coopération ponctuelle. Quelques exemples :

- Ateliers transfrontaliers relatifs aux Atlas de paysages : France – Wallonie à propos de l'architecture générale des Atlas de paysages (2005) ; France – Espagne à propos des unités, structures et éléments du paysage, de l'identification des échelles spatiales (2006) ; France – Italie à propos des perceptions sociales et de l'identification des échelles sociales (2007) ; France – Angleterre à propos des dynamiques paysagères et de l'identification des échelles temporelles (2008) ; France – Catalogne sur le thème "le paysage, de la caractérisation à l'action" (2009)

- Ateliers transfrontaliers comme le Mont Perdu et les Alpes de la Méditerranée avec l'UNESCO, l'Observatoire Catalan du paysage et les PNR

De quelle manière le programme tient-il compte de la dimension paysagère ?

...

Partenaires

...

**Ajoutez toute information utile sur la prise en compte de paramètres liés au paysage dans les politiques et programmes internationaux.**

-

###### 3.7.1.2. Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe

##### 3.7.2. Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe

###### 3.7.2.1. Votre Etat/Région a-t'il organisé une Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe ?

**120. Des événements ont-il été organisés en 2018 ?**

Les rendez-vous des paysages se sont tenus :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

**121. Des événements ont-il été organisés en 2019 ?**

Les rendez-vous des paysages se sont tenus :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

**123. Des événements ont-ils été organisés en 2020 ?**

Activité revue au regard de la crise sanitaire.

Les événements maintenus :

- Le Tour de France des sites et des Paysages

- L'Appel à projet Plan de Paysages

- La célébration des 30 ans des Observatoires Photographiques du Paysage (Web)

- Lancement du site officiel "objectif paysages" aux services des collectivités et des professionnels du paysage

#### 3.8. Assistance mutuelle et échange d'informations

##### 3.8.1. Assistance technique et scientifique

###### 3.8.1.1. Assistance technique et scientifique

**122. Y a-t-il des exemples d'assistance technique et scientifique sur les questions de paysage ?**

Oui  Non

**Ajoutez toute information utile sur l'assistance technique et scientifique en Europe et, si possible, exemples de bonnes pratiques.**

...

### 3.8.2. Echanges de spécialistes du paysage

#### 3.8.2.1. Echanges de spécialistes du paysage

124. Y a-t-il des exemples d'échanges de spécialistes du paysage, notamment à des fins de formation et d'information ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, répertoriez les principaux exemples

Programme

Via des programmes de recherche

Type

Formation

Information

Autre

...

Durée

...

Etats

...

Organisations partenaires

...

Description

...

Référence/site web

...

Ajoutez toute information utile sur les échanges entre les spécialistes du paysage et, si possible, exemples de bonnes pratiques.

...

### 3.8.3. Echange d'informations

#### 3.8.3.1. Echange d'informations

125. Les documents locaux, régionaux et nationaux sont-ils traduits dans d'autres langues ?

Oui  Non

126. Des actions internationales spécifiques ont-elles été mises en place pour stimuler l'échange d'informations (conférences, séminaires, ateliers, réseaux, échanges de publications, expositions, projets communs, projets de l'UE, etc.) ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, répertoriez les principales actions internationales

Action

...

Objet

- Ateliers Atlas transfrontaliers (voir question 119)

- Colloque européen de 2008 "L'Observatoire photographique au service des politiques du paysage"

Institution responsable

...

Partenaires

...

Financement

...

Date

...

Référence/site web

...

127. Votre Etat est-il membre d'organisations internationales gouvernementales travaillant sur le paysage ?

Oui  Non

Dans l'affirmative,

Organisation internationale

Convention Européenne du Paysage

Description

...

Site web

...

Ajoutez toute information utile sur l'échange d'informations et, si possible, exemples de bonnes pratiques.

...

### 3.9. Paysages transfrontaliers

#### 3.9.1. Paysages transfrontaliers

##### 3.9.1.1. Paysages transfrontaliers

**128. Existe-t-il des mécanismes destinés à encourager la coopération transfrontalière aux niveaux national, régional et local ?**

Oui  Non

**129. Existe-t-il des initiatives transfrontalières communes sur le paysage ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, répertoriez les principales initiatives

Programme

Voir notamment question 119

Niveau

National

Régional

Local

Thème

...

Institutions responsables

...

Site web

...

Ajoutez toute information utile sur la coopération transfrontalière locale et régionale.

...

### 3.10. Prix du paysage du Conseil de l'Europe

#### 3.10.1. Prix du paysage du Conseil de l'Europe

##### 3.10.1.1. Prix du paysage du Conseil de l'Europe

**130. Votre Etat/Région a-t-il déjà participé au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez :

Session 1 (2008-2009)

Le projet français du « Parc de la Deûle, Lille Métropole », Grand Prix National du Paysage 2006 a obtenu le Prix du Paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du Paysage.

Session 2 (2010-2011)

Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la Base régionale de plein air et de loisir – « La Base régionale de plein air et de loisirs du Parc de Grand Pré aux Cerises »

Session 3 (2012-2013)

Parc de Grand Pré, Ville de Langueux

Session 4 (2014-2015)

.

Session 5 (2016-2017)

Lauréat 2016 – Aménagement de lisière urbaines // Ile de la Réunion

En outre-mer, le projet de l'Agence de Bertrand-Folléa, offre un aménagement ambitieux des lisières urbaines de la ville de Saint-Paul, à l'île de la Réunion. Les concepteurs ont dû composer avec la présence d'une infrastructure autoroutière pour qu'ils ont su retourner en atout paysager en inventant des liens entre ville, site classé et réserve naturelle. Cette expérience novatrice a conduit au « Schéma intercommunal d'aménagement des lisières urbaines ».

**131. Quel est le mode de sélection des candidats au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ?**

Mode de sélection et règlement

Décerné par le ministère de la Transition écologique sur proposition d'un jury composé de professionnels reconnus, de représentants des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles, le Grand Prix national du paysage distingue tous les deux ans une démarche paysagère exemplaire à l'échelle d'un territoire. Cette démarche doit être le fruit d'une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant. Elle doit avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière, achevées au moment de la candidature.

A travers ce Grand Prix, le ministère renouvelle ses engagements pris par la France en 2005 dans le cadre de la ratification de la Convention Européenne du Paysage en matière de protection, de gestion et d'aménagement de tous les paysages.

Le Grand Prix est un outil pour sensibiliser par l'exemple :

- A la pertinence de l'approche paysagère dans les processus de transformation des territoires ;
- A l'importance du portage politique et de l'engagement des maîtrises d'ouvrage en faveur des paysages dont elles ont la charge ;
- A la nécessité de recourir à des professionnels compétents au nombre desquels figurent les paysagistes concepteurs ;
- A la prise en compte des usages et des aspirations de la population.

A ces critères s'ajoute l'ambition de promouvoir la pertinence de l'approche paysagère dans l'aménagement du territoire.

[URL du règlement](#)

.

[Site web](#)

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/grand-prix-national-du-paysage-33>

L'impact de la sélection a-t-il été estimé ?

...

### 132. L'impact du Prix du paysage du Conseil de l'Europe a-t-il été estimé ?

Oui  Non

Dans l'affirmative, résumez les conclusions de cette estimation

Résumez les conclusions de cette estimation

Malgré le niveau d'exigence du Grand Prix du Paysage, le nombre de candidatures est en augmentation à chaque session, ce qui démontre l'excellence nationale. Cette étape de sélection à la session du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe contribue à accroître sa notoriété.

Ajoutez toute information utile concernant le Prix du paysage.

...

### 133. Photo pour la page de couverture du Rapport

Photo disponible sur le site.

### 134. Optionnel : Mentionner le nom de l'auteur et du crédit photo (©)

MNR